

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE BRANDIVY**

2023/1/1

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

L'an deux mille vingt-trois

Le samedi 4 février 2023 à 14 heures 00

Présents : 13

Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

Votants : 15

à la mairie, sous la présidence de Mr Yannick LE NOCHER, Maire  
par intérim

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 janvier 2023

Présents : MM. GRANNEC G., LE NOCHER Y. ; HEMON F. ; LE RAY L. ; CAHET L. ; PEYRE J.J. ; SITRUK J.C. ; OLSZER N. ; DEMANNEZ V. ; DANIBO C. ; BRULE G. ; LE BRECH G. ; PAILLEUX C.

Absents excusés : CHARLES P. (Pouvoir de vote donné à G. GRANNEC) ; FRIBOURG P. (pouvoir de vote donné à Y. LE NOCHER)

Secrétaire de séance : Mme Florence HEMON

**OBJET : ELECTION DU MAIRE**

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il est proposé de désigner Mme Florence HEMON pour assurer ces fonctions.

Mr Yannick LE NOCHER, Président, rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire. Après appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu : Mr Guillaume GRANNEC: 15 voix – quinze voix

**Mr Guillaume GRANNEC, ayant la majorité absolue, est immédiatement proclamé maire de la commune.**

Fait à BRANDIVY, le 6 février 2023

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,  
Florence HEMON



Le Maire,  
Guillaume GRANNEC



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE BRANDIVY**

2023/1/2

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

L'an deux mille vingt-trois

Le samedi 4 février 2023 à 14 heures 00

Présents : 13

Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

Votants : 15

à la mairie, sous la présidence de Mr Guillaume GRANNEC, Maire de

la commune

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 janvier 2023

Présents : MM. GRANNEC G., LE NOCHER Y. ; HEMON F. ; LE RAY L. ; CAHET L. ; PEYRE J.J. ; SITRUK J.C. ; OLSZER N. ; DEMANNEZ V. ; DANIBO C. ; BRULE G. ; LE BRECH G. ; PAILLEUX C.

Absents excusés : CHARLES P. (pouvoir de vote donné à G. GRANNEC) ; FRIBOURG P. (pouvoir de vote donné à Y. LE NOCHER)

Secrétaire de séance : Mme Florence HEMON

**OBJET : NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal. En vertu de l'article L. 2122-2 du Code Général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de quatre adjoints.

Il rappelle que le nombre d'adjoints a été modifié en 2016 et propose d'en maintenir le nombre à 4 adjoints au Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité des membres présents, **le maintien de 4 postes d'adjoints au Maire.**

Fait à BRANDIVY, le 6 février 2023

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,  
Florence HEMON



Le Maire,  
Guillaume GRANNEC

